



Refus du locataire de recevoir un expert

Par **rehad**, le **24/06/2018** à **07:39**

Bonjour,rnrnJ'ai eu il y a quelque temps un sinistre dégâts des eaux dans un logement , le locataire a déclaré le dégât des eaux , il s'avère que l'expert de la compagnie du locataire dit que ce sont mes toitures qui fuient, mon expert à dit qu'il n'y avait aucune fuite dans le logement c'est un phénomène de condensation les locataires vivent dans un vase clos, ma protection juridique a fait nommer un expert indépendant et les locataires n'ont pas voulu le laisser entrer dans le logement, ainsi que moi même le propriétaire.rnrnLa compagnie du locataire ne veut régler aucun dégâtrnrnQue puis je faire?rnrnMerci de votre conseilrnrnRehad

Par **goofyto8**, le **24/06/2018** à **10:22**

bonjour,rnrnIl va vous falloir les assigner au tribunal.rnLorsque les gens font de l'obstruction pour régler les litiges, il n'y a que ce moyen.

Par **rehad**, le **24/06/2018** à **11:44**

Merci pour votre conseil